



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du mercredi 30 octobre 2013
PRESIDENCE : Monsieur Didier Kvicinsky

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 23/2013 concernant

L'arrêté d'imposition 2014-2015

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 22/2013 par

25 OUI - 0 NON - 0 ABSTENTION

soit :

- 1. D'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2014-2015, tel que figurant en annexe au préavis 22/2013 et dont il fait partie intégrante.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 30 octobre 2013.

Le Président
Didier Kvicinsky

La Secrétaire
Déborah Parnet

